

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 5 mai 2025 à 19h, à la salle du
Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

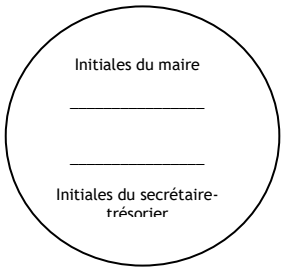
2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8328-2025

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

- 1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum**
- 2. Administration**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2025
 - 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2025
 - 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2025
- 3. Résolutions**
 - 3.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Programme d'aide 2024 à l'entretien du réseau routier local - Volet entretien
 - 3.2 Embauche au poste d'opérateur aux travaux publics - Monsieur Jérémy Thibeault
 - 3.3 Société d'histoire du Lac-Saint-Jean - Renouvellement de l'adhésion 2025
 - 3.4 Abrogation de la résolution 8315-2025 - Désignation d'un nom de chemin sur le lot 6 527 682 du cadastre du Québec
 - 3.5 Toponymie - Désignation d'un nom de chemin sur le lot 6 527 671 du cadastre du Québec avec droit de passage sur le lot 6 408 339 du cadastre du Québec
 - 3.6 Corporation de développement d'Hébertville - Dépôt des états financiers 2024 et versement de l'aide financière 2025
 - 3.7 Fourniture d'abat-poussières pour 2025
 - 3.8 Résolution effets financiers
 - 3.9 Croix-Rouge canadienne - Entente de services aux sinistrés 2025-2026
 - 3.10 Résolution d'appui - Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c.C-24.2)
 - 3.11 Travaux de construction du développement domiciliaire du 175e - Approbation des directives de changement #2, #3 et #6
 - 3.12 Dépôt de la 76^e liste des nouveaux arrivants
 - 3.13 Marquage de la chaussée - Adjudication du contrat 2025



- 3.14 Motion de félicitations à la Ferme Tournevent Économusée des Huiliers pour les prix décernés
- 3.15 Plan de gestion des actifs - Octroi d'un mandat d'inspection de conduites
- 3.16 Résolution d'appui à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix - Demande de modification de la classification fonctionnelle de la route de la Montagne

4. Correspondance

- 4.1 Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud - Dépôt du rapport financier 2024
- 4.2 Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud - Dépôt du rapport financier 2024

5. Loisirs et culture

6. Urbanisme

- 6.1 Adoption du règlement 580-2025 modifiant le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur : Modifications des limites des zones 38F et création de la nouvelle zone 38-2V
- 6.2 Demande d'autorisation d'usage conditionnel - Résidence de tourisme (CITQ) au 127, chemin de la Montagne lot 4 685 162

7. Dons - Subventions - Invitations

- 7.1 Récif 02 - Demande de contribution Marche mondiale des femmes
- 7.2 Gala reconnaissance 2025 de l'école Curé-Hébert - Demande d'aide financière
- 7.3 Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 - Demande de commandite pour le calendrier 2026-2027
- 7.4 Demande de gratuité de salle - Projet Épanouir

8. Rapport des comités

9. Affaires nouvelles

10. Liste des comptes

- 10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

8329-2025

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

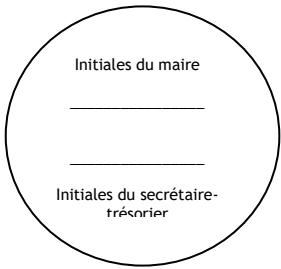
D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2025.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

8330-2025

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2025, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.



2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

Aucun commentaire soulevé.

3. RÉOLUTIONS

3.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) - PROGRAMME D'AIDE 2024 À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ENTRETIEN

8331-2025

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - volet Entretien.

3.2 EMBAUCHE AU POSTE D'OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR JÉRÉMY THIBEAULT

8332-2025

Considérant la vacance du poste d'opérateur des travaux publics suite au départ d'une ressource;

Considérant le processus de dotation réalisé en concertation avec le chef des travaux publics;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De confirmer l'embauche de monsieur Jérémy Thibeault au poste d'opérateur des travaux publics.

D'intégrer cette nouvelle ressource dès le 5 mai 2025 à la classe 5 échelon 3 en respect des dispositions de la convention collective de travail des employés municipaux d'Hébertville en vigueur et selon les conditions convenues lors du processus d'embauche.

De prévoir une période d'essai de six (6) mois comme le prévoit ladite convention collective de travail.

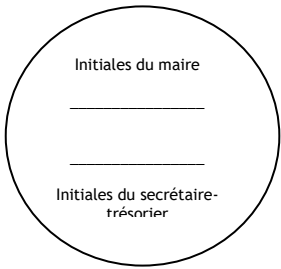
3.3 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2025

8333-2025

Considérant que la Municipalité est membre et qu'elle utilise les services archivistiques offerts;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler l'adhésion 2025 à titre de membre associé de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, au montant de 63,25 \$.



8334-2025

3.4 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 8315-2025 - DÉSIGNATION D’UN NOM DE CHEMIN SUR LE LOT 6 527 682 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant la résolution 8315-2025 relative à la désignation d'un chemin sur le lot 6 527 682 du cadastre du Québec;

Considérant que l'arpenteur géomètre mandaté a produit un nouveau plan d'arpentage faisant en sorte de modifier ladite désignation cadastrale;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 8315-2025 relative à la désignation d’un nom de chemin sur le lot 6 527 682 du cadastre du Québec.

8335-2025

3.5 TOPONYMIE - DÉSIGNATION D’UN NOM DE CHEMIN SUR LE LOT 6 527 671 DU CADASTRE DU QUÉBEC AVEC DROIT DE PASSAGE SUR LE LOT 6 408 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant qu'un nouveau chemin a été aménagé dans le secteur du chemin 52 et du chemin 51 Lac Croft situé sur une partie de lot 6 527 671 du cadastre du Québec;

Considérant la servitude de passage détenue sur le lot 6 408 339 du cadastre du Québec;

Considérant que des terrains sont en vente et que le propriétaire souhaite attribuer un nom de chemin afin de délimiter le secteur concerné et de permettre l'attribution d'une adresse civique;

Considérant que les propriétés doivent être identifiées pour des raisons de sécurité publique;

Considérant la recommandation des membres du Conseil municipal pour désigner la voie de circulation sur ledit lot;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

De désigner le nouveau chemin dans le secteur du chemin 52 et du chemin 51 Lac Croft sise sur une partie du lot 6 527 671 du cadastre du Québec y incluant une servitude de passage sur le lot 6 408 339 du cadastre du Québec pour Chemin 53.

Que cette présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour approbation.

8336-2025

3.6 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT D’HÉBERTVILLE - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 ET VERSEMENT DE L’AIDE FINANCIÈRE 2025

Considérant que l'assemblée générale annuelle de l'organisme a eu lieu le 15 avril 2025 et que le rapport d'activités et les états financiers au 31 décembre 2024 furent présentés;

Considérant l'aide financière accordée annuellement à la Corporation de développement d'Hébertville;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

De prendre acte du rapport d'activités et états financiers au 31 décembre 2024 de l'organisme tel que déposés lors de l’assemblée générale annuelle du 15 avril 2025.



De verser l'aide financière 2025 totalisant un montant de 6 000 \$ à la Corporation de développement d'Hébertville afin de permettre de poursuivre ses objectifs et la mise en place d'actions visant à soutenir le milieu économique de la municipalité.

8337-2025

3.7 FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRES POUR 2025

Considérant les prix soumis par l'entreprise Sel Warwick inc. pour l'achat d'abat-poussières pour la saison 2025;

Considérant le coût de 750 \$ la tonne métrique livrée à Hébertville proposé par Sel Warwick inc.;

Considérant les recommandations du chef d'équipe des travaux publics quant à la quantité et la qualité de l'abat-poussière;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat approximatif d'une tonne d'abat-poussières pour la saison 2025 chez Sel Warwick inc. selon la soumission no 071275 datée du 16 avril 2025, au coût de 862,31 \$ taxes et surcharge de carburant incluses.

8338-2025

3.8 RÉOLUTION EFFETS FINANCIERS

Considérant l'embauche de madame Joany Demers à titre de secrétaire-réceptionniste en raison du congé maternité de la détentrice du poste;

Considérant les responsabilités du poste en matière de perception et d'encaissement des sommes dues à la municipalité d'Hébertville;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser madame Joany Demers, secrétaire-réceptionniste, à effectuer, au nom de la Municipalité, la perception et le dépôt d'effets financiers, ainsi que les transactions liées à la petite caisse auprès de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons.

8339-2025

3.9 CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS 2025-2026

Considérant les services d'accueil, d'information, d'hébergement, d'alimentation, d'habillement de secours et de premiers soins inclus dans l'entente avec la Croix-Rouge;

Considérant que la contribution demandée à la Municipalité est de 0,21 \$ par personne;

Considérant que la population municipale s'élève à 2 536 personnes;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le maire, monsieur Marc Richard et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Sylvain Lemay, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité d'Hébertville.

De payer la somme de 532,56 \$ pour assurer la contribution municipale pour les années 2025 et 2026.

8340-2025

3.10 RÉOLUTION D'APPUI - DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (C.C-24.2)

Considérant la résolution numéro 048-02-2025, transmise par la Municipalité de Sainte-Christine;



Considérant que depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du Code de la Sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un Service de sécurité incendie;

Considérant que cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

Considérant qu'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier, autre qu'un véhicule d'urgence, lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un Service de premiers répondants;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la Municipalité de Sainte-Christine dans sa demande à la vice première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2), afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier, autre qu'un véhicule d'urgence, lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier.

De transmettre la présente résolution à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, au député de Johnson, monsieur André Lamontagne, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec, ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

3.11 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU 175E - APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT #2, #3 ET #6

8341-2025

Considérant la résolution 8080-2024 pour l'adjudication du contrat de construction du développement domiciliaire du 175^e à l'entreprise 9197-2331 Québec inc. - Excavation Boulanger;

Considérant que les directives de changement #2, #3 et #6 concernent diverses modifications de nature technique et sont détaillées comme suit :

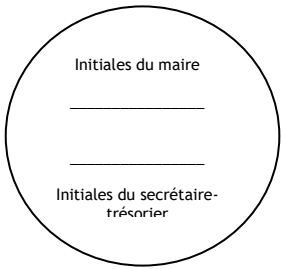
#	Description	Montant avant taxes
MT-03 Rév. 00 - Civil	Ajout purge ch. 0+094 rue Turgeon	Augmenté de 4 216,10 \$
MT-02 Rév. 00 - Civil	Modification diamètre branchement aqueduc multi logements et réseau sanitaire commercial	Augmenté de 6 047,50 \$
MT-06 Rév. 00 - Civil	Divers ajustements en chantier	Augmenté de 1 676,45 \$

Considérant que les directives de changement ont été émises et approuvées par le représentant de la Municipalité ainsi que par la firme Magéco LMG, responsable de la surveillance du chantier;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie les directives de changement #2, #3 et #6 soumises par l'entreprise 9197-2331 Québec inc. - Excavation Boulanger.

Ces directives seront défrayées à même le fonds du règlement d'emprunt 573-2024.



8342-2025

3.12 DÉPÔT DE LA 76E LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il y a dépôt de la 76^e liste des nouveaux arrivants :

Mélanie Fortin et Jean-Denis Gagnon
Véronique Dufour et Jean-François Morin
Francis Paradis et Clément Paradis

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la 76^e liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

8343-2025

3.13 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - ADJUDICATION DU CONTRAT 2025

Considérant la nécessité de procéder au marquage des chaussées afin de rendre les routes sécuritaires;

Considérant que l'appel d'offres sur invitation a été réalisé par le service technique en ingénierie de MRC de Lac-Saint-Jean Est au nom du regroupement d'achats pour les dix (10) municipalités participantes;

Considérant que l'ouverture des soumissions a été effectuée le 25 avril 2025 et que deux (2) entreprises ont déposé une offre;

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation émise par le service technique en ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder, selon la recommandation du service technique en ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est, le contrat de marquage de la chaussée à Durand Marquage et associés inc. au montant de 14 483,40 \$ taxes incluses, le tout pour l'ensemble du territoire municipal.

3.14 MOTION DE FÉLICITATIONS À LA FERME TOURNEVENT ÉCONOMUSÉE DES HUILIERS POUR LES PRIX DÉCERNÉS

Les membres du Conseil municipal félicitent chaleureusement l'entreprise Ferme Tournevent Économusée des Huiliers pour les prix décernés lors des événements suivants :

- Gala des grands prix alimentaires de la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Prix Contribution à l'offre touristique régionale.
- Société du réseau Économusée (SRÉ) - Prix Innovation touristique.

Félicitations à toute l'équipe de la Ferme Tournevent Économusée des Huiliers.

8344-2025

3.15 PLAN DE GESTION DES ACTIFS - OCTROI D'UN MANDAT D'INSPECTION DE CONDUITES

Considérant que la municipalité d'Hébertville doit procéder à l'actualisation des données pour la mise en oeuvre de son prochain plan d'intervention sur ses infrastructures;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est supporte les municipalités pour la réalisation des divers rapports à produire afin de faire la révision dudit plan d'intervention;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé par le service technique en ingénierie de MRC de Lac-Saint-Jean Est au nom du regroupement d'achats pour les six (6) municipalités participantes;



Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation émise par le service technique en ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

Considérant les disponibilités budgétaires pour l'octroi de ce mandat;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'accorder un mandat d'inspection par camera à la compagnie Can Explore de 7 232 mètres de conduites au montant de 25 939,28 \$ taxes incluses en respect des modalités présentées à l'offre de services 0-25-8363.

De financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents à cet effet.

3.16 RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE

8345-2025

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est responsable de l'entretien et du développement de son réseau routier local, notamment dans une perspective de mobilité durable et de développement socio-économique;

Considérant que la route de la Montagne est présentement classée comme une route locale de niveau 3 (code 53), selon la classification fonctionnelle du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec;

Considérant que cette route dessert actuellement 37 résidences permanentes et 52 résidences de villégiature sur le territoire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, avec une tendance marquée vers l'augmentation des résidences à occupation permanente;

Considérant que cette route donne également accès à d'autres propriétés résidentielles et de villégiature sur le territoire de la municipalité voisine d'Hébertville, renforçant ainsi son rôle intermunicipal;

Considérant que, selon les définitions fonctionnelles établies par le MTMD, les routes locales de niveau 2 (code 52) donnent accès à la propriété rurale permanente, qu'il s'agisse de résidences, d'activités agricoles, d'entreprises ou d'équipements collectifs, ce qui correspond davantage à l'usage actuel et projeté de la route de la Montagne;

Considérant que la reclassification de cette route en tant que route locale de niveau 2 permettrait une meilleure reconnaissance de son rôle structurant dans le maillage local et régional, ainsi que dans la planification des interventions prioritaires dans le cadre des programmes d'aide à la voirie locale (PAVL);

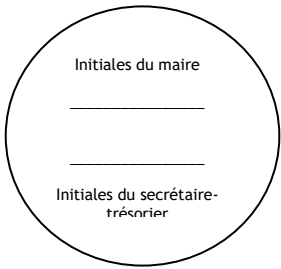
Considérant que cette reclassification appuie également les objectifs du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), notamment en lien avec l'évolution des profils sociodémographiques et les besoins accrus en matière de desserte résidentielle permanente;

Considérant que cette demande de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est appuyée par un dossier justificatif comprenant :

- Un inventaire à jour du nombre de résidences permanentes et saisonnières;
- Une cartographie fonctionnelle illustrant l'occupation du territoire;
- Un profil évolutif de l'occupation résidentielle;
- Un appui intermunicipal, notamment de la part de la Municipalité d'Hébertville.

Considérant que la municipalité d'Hébertville est en faveur d'une telle démarche auprès du MTMD puisqu'elle pourrait permettre l'amélioration de cette route d'accès pour les résidents permanents et de villégiature de son territoire;

Considérant que les résidents permanents et saisonniers de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ainsi que ceux de la municipalité d'Hébertville



font circuler présentement une pétition visant à appuyer une telle démarche de la part des conseils municipaux;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande formellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de reclasser la route de la Montagne, actuellement identifiée comme route locale de niveau 3 (code 53), en route locale de niveau 2 (code 52).

Que la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour analyse et suivi.

Que copie de la présente soit également transmise à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour information et appui dans les démarches régionales de planification du réseau routier local.

4. CORRESPONDANCE

4.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

La municipalité d'Hébertville faisant partie intégrante de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud, il y a dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

4.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

La municipalité d'Hébertville faisant partie intégrante de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud, il y a dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

6. URBANISME

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 580-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR : MODIFICATIONS DES LIMITES DES ZONES 38F ET CRÉATION DE LA NOUVELLE ZONE 38-2V

8346-2025

Attendu que la municipalité d'Hébertville est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

Attendu que le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement;

Attendu que les plans de zonage actuel et projeté joints au présent projet de règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droit et qu'ils modifient les plans de zonage en vigueur;

Attendu que le feuillet de la grille des spécifications 2 de 6 joint au présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit et qu'il modifie la grille des spécifications en vigueur;

Attendu que l'avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été donnés lors de la séance du 3 mars 2025;

Attendu que l'assemblée publique de consultation a eu lieu le mercredi 12 mars 2025, de 9h à 19h, à l'Hôtel de Ville, situé au 351, rue Turgeon et qu'aucun citoyen ne s'est présenté;



Attendu que le second projet de règlement a été présenté lors de la séance du 7 avril 2025;

Attendu qu'un avis public de participation à un référendum a été publié le 24 avril 2025 relativement à ce projet de règlement;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le règlement portant le numéro 580-2025 lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE (FEUILLET NO 1) DANS LES LIMITES DE LA ZONE 38F POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE 38-2V

Le feuillet 1 de 3 du plan de zonage est modifié pour créer une nouvelle zone 38-2V à même une partie des limites de la zone 38F, tel qu'en font foi les croquis zonage actuel et projeté joints au présent règlement.

Les croquis zonage actuel et zonage projeté sont annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 MODIFICATION DU FEUILLET 4 DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR SPÉCIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA NOUVELLES ZONES 38-2V

Le feuillet 2 de 6 de la grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage est modifié afin d'ajouter une nouvelle zone 38-2V ainsi que ses dispositions applicables, notamment pour permettre certains usages de villégiature.

La grille des spécifications est modifiée tel qu'il apparaît sur la grille annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

6.2 DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL - RÉSIDENCE DE TOURISME (CITQ) AU 127, CHEMIN DE LA MONTAGNE LOT 4 685 162

8347-2025

Considérant que le nouveau propriétaire du 127, chemin de la Montagne (lot 4 685 162) souhaite renouveler à son nom la demande de logement touristique;

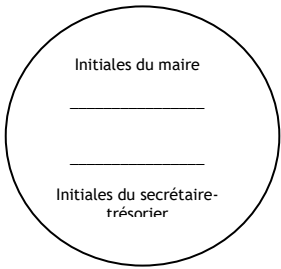
Considérant que la propriété est située dans la zone 202V, où les usages liés à l'accueil touristique sont autorisés;

Considérant que la propriété répond aux critères établis pour les résidences de tourisme;

Considérant que l'installation septique de la résidence est conforme;

Considérant que la demande est conforme au règlement no 374-2004 et ses amendements en vigueur et relatif aux usages conditionnels;

Considérant que, lors de la rencontre du 9 avril 2025, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé au Conseil municipal d'autoriser cette demande d'usage conditionnel;
Considérant l'avis public publié le 22 avril 2025 sur le site internet de la municipalité ainsi qu'aux endroits désignés par le Conseil;



Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’accepter les recommandations du CCU et d’autoriser la demande pour l’obtention d’un permis de la Corporation de l’industrie touristique du Québec (CITQ) visant le 127, chemin de la Montagne.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 RÉCIF 02 - DEMANDE DE CONTRIBUTION MARCHE MONDIALE DES FEMMES

8348-2025

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’accorder un montant de 100 \$ à titre d’appui à l’organisme Récif 02 - Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la Marche mondiale des femmes qui se tiendra le 18 octobre 2025 à Québec.

7.2 GALA RECONNAISSANCE 2025 DE L’ÉCOLE CURÉ-HÉBERT - DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

8349-2025

L’école secondaire Curé-Hébert tiendra son gala reconnaissance annuel le 28 mai 2025. L’activité vise à reconnaître la réussite de leurs élèves sur les plans académiques, sportifs et culturels.

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’accorder un montant de 250 \$ à l’école Curé-Hébert pour le gala reconnaissance 2025.

7.3 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DE LA RÉGION 02 - DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE CALENDRIER 2026-2027

8350-2025

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

De collaborer financièrement pour un montant de 100 \$ pour l’impression de calendriers 2026-2027 de l’Association des personnes handicapées visuelles de la région 02.

7.4 DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE - PROJET ÉPANOUIR

8351-2025

Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, dans le cadre du projet *Épanouir*, offrira une formation à leurs acteurs clés le 27 mai 2025. Pour l’occasion, une demande de gratuité de la salle multifonctionnelle est présentée au Conseil municipal.

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

De leur accorder la gratuité de la salle multifonctionnelle le 27 mai 2025.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY

Le conseiller M. Régis Lemay informe qu’il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du conseil municipal
- Assemblée générale annuelle de la corporation de développement d’Hébertville



- Rencontre concernant la fusion municipale
- Comité finances

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Entrevues pour le recrutement des employés du camp de jour
- Rencontre concernant la fusion municipale
- Rencontre de la Commission des loisirs

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité consultatif d'urbanisme
- Séance extraordinaire du conseil municipal
- Comité du Bassin Versant du Lac-Kénogami
- Corporation patrimoine d'Hébertville
- Rencontre du comité pour la fusion municipale

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance extraordinaire du conseil municipal
- Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement d'Hébertville
- Rencontre concernant la fusion municipale
- Comité finances

LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREULT

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance extraordinaire du conseil municipal
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement d'Hébertville
- Réunion du conseil administratif du Havre Curé-Hébert
- Rencontre concernant la fusion municipale

LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON

La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

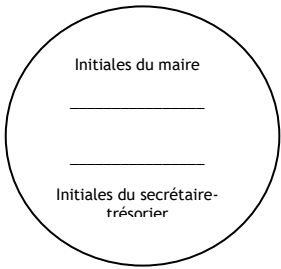
- Séance extraordinaire du conseil municipal
- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement d'Hébertville
- Rencontre concernant la fusion municipale
- Rencontre de la Commission des loisirs

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Avant de débiter son rapport mensuel des comités, le maire prend quelques minutes, au nom du conseil municipal, pour transmettre ses marques de sympathies pour le décès du père de la conseillère madame Myriam Gaudreault.

Par la suite, il informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Présidé les séances du conseil



- Comité de travail dans le projet de fusion municipale
- Conseil d'administration et comité exécutif de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre pour la présentation du Plan climat
- Activité de dégustation de vins et fromages organisée par les Jeunes agriculteurs secteur sud à Saint-Gédéon

Finalement, le maire fait une déclaration d'intérêt à l'effet que l'employé municipal travaillant sur une base saisonnière Mario Larouche, a été engagé pour l'entretien paysager de l'installation d'Hébertville de l'entreprise qu'il représente.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 TRAVAUX PUBLICS - ACQUISITION D'UN NOUVEAU ROULEAU DE COMPACTION

8352-2025

Considérant que le rouleau de compaction utilisé pour les travaux d'asphaltage ne répond plus aux besoins du service des travaux publics;

Considérant que ce type d'équipement est essentiel à l'entretien des rues et routes municipales;

Considérant que les démarches effectuées par le chef d'équipe ont permis de cibler un rouleau de compaction usagé, en bon état de fonctionnement, répondant aux besoins municipaux;

Considérant que cette acquisition était inscrite au Plan triennal d'immobilisations;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'acquisition d'un rouleau de compaction 2010 de marque Dynapac modèle CC1000 pour un montant de 11 497,50 \$ taxes incluses, auprès de l'entreprise 9376-7648 Québec inc.

D'autoriser les dépenses associées à la mise à niveau de l'équipement afin de répondre aux nouvelles normes de sécurité, estimées à 5 000 \$.

D'affecter le financement de cette acquisition au fonds de roulement, et remboursable sur une période de trois (3) ans.

D'autoriser la directeur général et greffier trésorier à signer tous les documents pour la prise de possession de l'équipement.

9.2 ENTRETIEN 2025 DE LA ROUTE VERTE - PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)

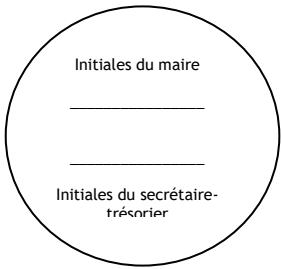
8353-2025

Considérant que la Municipalité est responsable de l'entretien de la Route verte sur son territoire et qu'en 2025, elle devra assumer les dépenses relatives au lignage de son tracé cyclable, à son entretien et ainsi qu'à la mise aux normes;

Considérant que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, dans le but de promouvoir ce mode de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Considérant que la municipalité d'Hébertville doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;



Considérant que le montant de l'aide financière est déterminé en fonction du type de voie cyclable et de sa longueur;

Considérant que le projet mentionné ci-dessus, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 14 483,30 \$ (toutes taxes incluses) pour le lignage seulement, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 3 931 \$.

Considérant que le conseil municipal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution au projet, et désigner un représentant autorisé à signer cette demande;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et de confirmer que les modalités d'application ont été lues et comprises.

De confirmer l'engagement de la Municipalité à réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, en reconnaissant que le non-respect de celles-ci entraînera la résiliation de l'aide financière.

De certifier que Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente, y compris la convention d'aide financière, le cas échéant, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

9.3 ROUTE VERTE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - ADJUDICATION DU CONTRAT 2025

8354-2025

Considérant l'obligation pour la Municipalité de signaler de façon sécuritaire la piste cyclable de la Route verte et ce, selon le protocole d'entente avec le Horst de Kénogami;

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussée de la Véloroute des Bleuets et du Horst de Kénogami pour les municipalités intéressées et que trois (3) entreprises ont été invitées;

Considérant que l'ouverture des soumissions a été effectuée le 1er avril 2025 à 11h et que deux (2) entreprises ont déposé une soumission conforme;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder, sous la recommandation de la MRC de Lac-Saint-Jean Est, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Signalisation Audet Inc. pour un montant maximal de 6 846,76 \$ taxes incluses.

Les quantités représentent une évaluation approximative du marquage à effectuer. Le soumissionnaire n'aura droit qu'au paiement des travaux réellement exécutés et ce, au prix unitaire soumissionné.

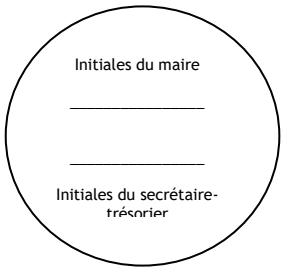
10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

8355-2025

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 444 330,81 \$.



11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Des précisions sont demandées dans le projet Les Appartements Delphine, on veut connaître l'avancement du dossier
- Des précisions sont demandées sur les démarches à venir relativement au projet de fusion municipale
- Budget et travaux prévus pour la réfection de la rue Tremblay Ouest
- L'achat d'un rouleau de compaction

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront donnés ultérieurement.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h43.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER